



Litige vente de véhicule entre particuliers

Par **Martel**, le **05/01/2008** à **11:42**

Bonjour,
J'ai vendu ma voiture à un particulier après avoir pris la précaution de la passer au contrôle technique. Ce véhicule est âgé de 10 ans avec près de 200 000 km. Le 1er contrôle est ressorti avec une obligation de contre visite car il y avait du jeu dans un triangle de direction. J'ai fait faire les réparations par un professionnel puis ai repassé le contrôle qui est ressorti OK cette fois-ci. le 04/10/2007.
Le 24 décembre, l'acheteur essaie la voiture puis décide de l'acheter. La vente s'effectue dans les règles le 29/12/2007.
Deux jours plus tard, l'acheteur m'appelle en me disant qu'il a cassé le pot d'échappement et veut que je participe aux frais de réparation qui s'élèveraient selon lui à 700€. Ce que j'ai refusé. Je reçois aujourd'hui une lettre recommandée de sa part me demandant la reprise et le remboursement intégral du véhicule. Dans le cas contraire il menace d'entamer une procédure judiciaire.
Que dois-je faire ? Quels sont les risques encourus ?
Merci de votre réponse.